



L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoint, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Véronique NOBLE, Madame Séverine CHAMPETIER et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers

•**Personne excusée :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Véronique NOBLE en tant que secrétaire de séance.

#### Délibération 2026-31 : Demande de subvention au titre du contrat rural

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- 1) Réhabilitation extérieure du bâtiment abritant la mairie et l'école communale pour 69 227,50 € H.T.
- 2) Restauration du mur ancien de l'atelier communal pour 6 270,00 € H.T.

*Le montant total des travaux s'élève à 75 497,50 € H.T.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Mario LESAGE et Madame le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 75 497,50 € retenus,
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le 22/05/2026,

Le Maire,



Martine SOREL

La secrétaire de séance



Véronique NOBLE

**CONTRAT RURAL  
DE AMBLEVILLE**

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES		RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			RETENUS PAR LE DEPART.	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTION DEPART.
	EN € HT			2026	2027	2028			
Réhabilitation extérieure du bâtiment abritant la mairie et l'école communale	69 227.50		69 227.50	0.00	0.00	0.00	69 227.50	27 691.00	20 768.25
Restauration du mur ancien de l'atelier communal	6 270.00		6 270.00	0.00	0.00	0.00	6 270.00	2 508.00	1 881.00
<b>TOTAL</b>	<b>75 497.50</b>		<b>75 497.50</b>	<b>0.00</b>					
<b>SUBVENTION DEPARTEMENT</b>									
<b>SUBVENTION REGION</b>									
							<b>30 199.00</b>		<b>22 649.25</b>

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le



ID : 095-219500113-20260522-2026\_31-DE